



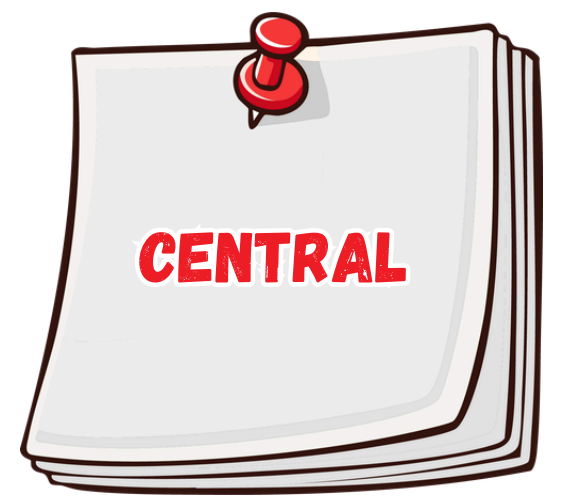
Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville

Et Administrations Annexes de Paris

2bis square Georges Lesage – 4^{ème} étage 75012 PARIS

01 43 47 84 54 ou 01 43 47 84 60

syndicat.fo@paris.fr ; <https://fo-villedeparis.fr>



JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES – 8 MARS

Depuis 1921, le 8 mars est célébré comme la Journée internationale des droits des femmes. C'est une journée de manifestations et de réflexion, l'occasion de dresser un bilan sur la situation des femmes dans la société et de revendiquer plus d'égalité en droits.

Au sein de la Ville de Paris

Notre collectivité agit contre le sexisme et le harcèlement, principalement par des programmes de prévention, ce qui est positif. Cependant, ces mesures restent insuffisantes : les cas de harcèlements ou de discriminations rencontrés sur le terrain démontrent qu'il reste encore beaucoup à faire. Il arrive parfois que ces situations soient ignorées ou minimisées.

FO a signé un protocole sur l'égalité femmes-hommes, mais celui-ci est très insuffisant, notamment car il ne prend pas en compte les collègues de catégorie C, qui représentent pourtant une part importante des effectifs féminins. Par ailleurs, en fin de carrière, les agentes, qui ont souvent eu une carrière hachée, ne bénéficieront d'aucune augmentation liée au changement de grade, ce qui engendre aussi des inégalités entre les générations.

Les coupes budgétaires aggravent les inégalités.

Les coupes budgétaires prévues pour 2026 (275 M€) entraînent des réductions d'effectifs, touchant particulièrement les directions où les femmes occupent une large part des postes, souvent contraignants, comme à la DASCO ou à la DFPE.

De plus, la fermeture de certains services, comme la «brigade de releveurs de voirie», qui employait particulièrement des femmes issues de ces directions, soulève des interrogations sur la prise en compte des conditions de travail et de l'égalité professionnelle dans les décisions budgétaires.

Il reste beaucoup à faire également dans les services majoritairement masculins où les femmes n'ont pas accès à des lieux pour se changer ou avoir une hygiène intime correcte (mise à disposition de vestiaires féminins, de protections hygiéniques...). Ces aménagements permettraient de rendre réellement accessibles tous les postes dans tous les services aux femmes comme aux hommes.

Les moyens humains et matériels donnés à la médecine du travail doivent aussi être à la hauteur des problématiques de santé féminines : autorisation spéciale d'absence (ASA), aménagement de poste en cas de besoin, recrutement de médecins du travail...

Enfin, les référentes et référents VSS doivent être véritablement formé.e.s et ne doivent pas faire partie de l'encadrement direct dans les établissements ; des lettres de mission doivent être accessibles sur intraparis.

FO exige :

- Égalité réelle entre femmes et hommes : tous les postes, toutes les catégories et tous les sites doivent être accessibles et adaptés à tous les agents et agentes, quel que soit leur genre.
- Égalité salariale, toutes catégories confondues
- Arrêt immédiat des suppressions de postes dans les directions ; embauches nécessaires et renforcement des effectifs à la DASCO, à la DFPE et dans toutes les directions en tension.

AVEC F.O RÉSISTER - REVENDIQUER - DÉFENDRE NOS DROITS

